

AVIS DE PUBLICITE
POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

Le SPIC Port Bourgenay, géré par la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral a reçu une demande d'occupation du domaine public enregistrée comme manifestation d'intérêt spontanée.

Conformément à l'article L2122-1-4 du code du code général de la propriété des personnes publiques, la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral procède à une publicité pour solliciter tout opérateur économique à manifester leur intérêt pour ce lot situé sur le domaine portuaire de Bourgenay, mis à disposition par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire, précaire et révocable du public, conformément à l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

Objet : Distributeur de glaçons 24h/24 et 7j/7

Lieu d'exécution : Local annexe de la capitainerie du port Bourgenay.

Caractéristiques Principales : occupation d'une surface de 4m² pour la mise en place d'un distributeur de glaçons 24h/24 et 7j/7 avec accès extérieur.

Conditions d'occupation : Le lot est mis à disposition en l'état : tous les aménagements sont à la charge de l'occupant ; Les équipements devront répondre à la réglementation en vigueur et posséder les certificats de sécurité.

Durée : l'occupation du domaine public est conclue pour la période du 17 avril 2023 au 30 octobre 2024.

Mode de passation : procédure de sélection en application de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

Montant de la redevance prévisionnelle : se référer au cahier des charges

Critères d'attribution : se référer au cahier des charges

Candidature

Les candidats souhaitant bénéficier d'une autorisation temporaire doivent répondre à cet appel à candidature en déposant un dossier de candidature contre récépissé à la Capitainerie de port Bourgenay, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE, mentionnant sur l'enveloppe « **AOT local – Distributeur à glaçons** »: se référer au cahier des charges

Date limite de réception des candidatures : vendredi 07 avril 2023 à 12h00.

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées ou déposées : SPIC Port Bourgenay, Capitainerie de port Bourgenay, 85440 Talmont Saint Hilaire.

Le présent avis de publicité fait objet d'un affichage.